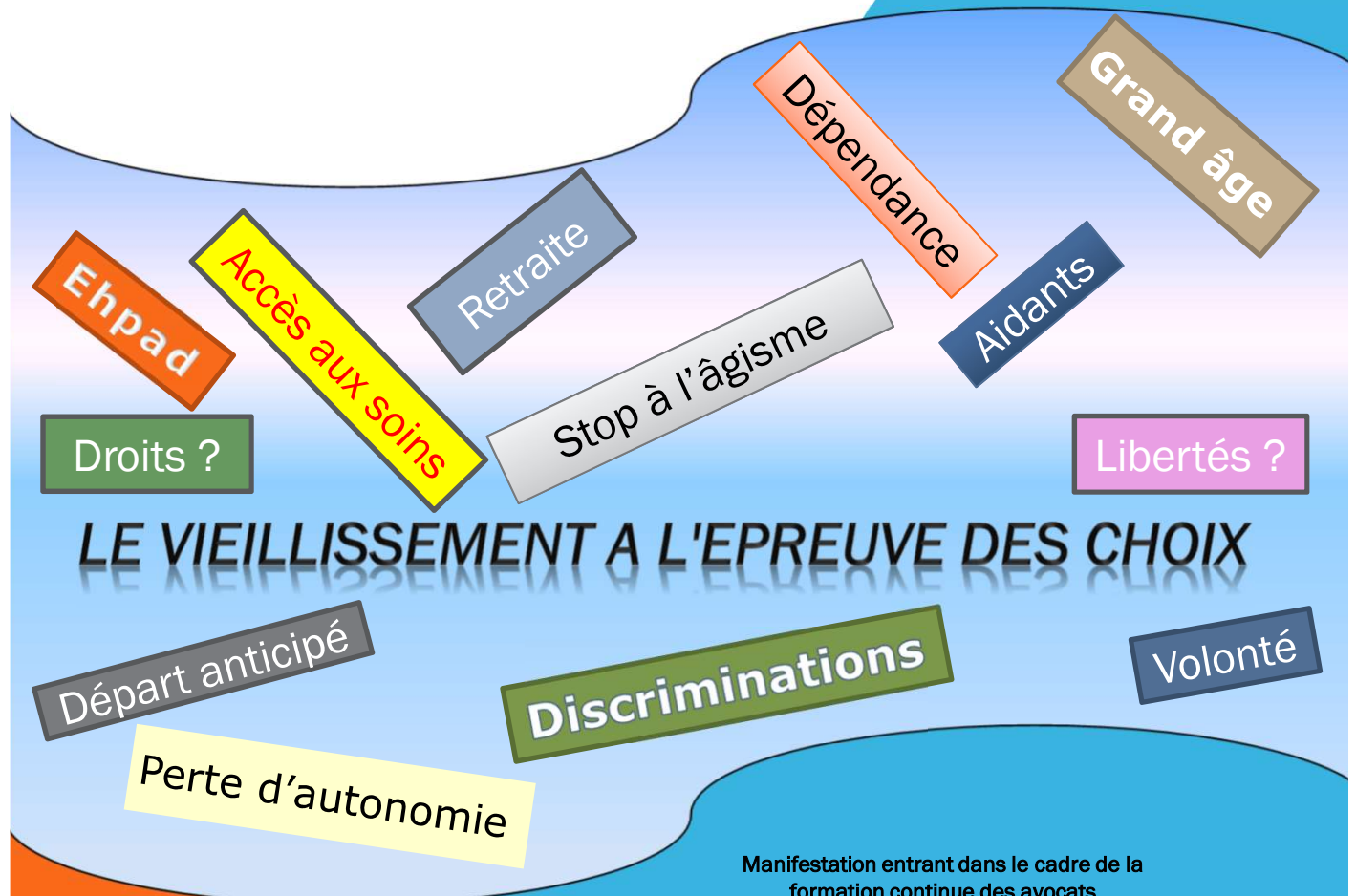




Mardi 13 avril 2021

Amphi Cassin ou en visio-conférence en fonction de la situation sanitaire



Organisé à l'Université de Lille :

Direction scientifique
Bérengère LEGROS, maître de conférences
HDR en droit privé et sciences criminelles

• Inscriptions obligatoires :

<https://inscription-evenement.univ-lille.fr/LVALDC2021/>

• Renseignements : tél. +33 (0)3 20 90 74 84



LE VIEILLISSEMENT A L'EPREUVE DES CHOIX

Le vieillissement de l'Homme conduit à sa stigmatisation sociale lors de deux moments charnières de sa vie : lorsqu'il devient dans le monde de l'entreprise un « senior » et lorsqu'il devient dépendant. Le droit est sollicité de manière récurrente autour de ces temporalités particulières, la première dans une phase où il est encore un « actif » ou tente de le rester, la seconde lorsqu'il ne l'est plus et où son autonomie physique et/ou psychologique s'amenuise considérablement.

Lors de ces deux phases, il devient officiellement « vulnérable » en raison de son âge, les sémantiques utilisées couramment pour les qualifier en sont l'illustration : « senior », pour l'un, « baby boomer » pour l'autre. Lors de la première phase du confinement au premier semestre 2020 liée à la covid 19, le virus s'est même vu affublé sur certains réseaux sociaux d' « exterminateur de baby-boomers », plaisanterie de mauvais goût, diffusée au niveau mondial, alors que 90% des 200.000 (premiers) morts du coronavirus avaient, à l'époque, plus de 70 ans. S'ajoute indépendamment de la dépendance, l'aggravation d'une fracture générationnelle générée par la pandémie entre des aînés sacrifiés lors du premier déconfinement au nom de la relance économique et les jeunes générations qui l'étaient lors du confinement et qui le sont encore en cette année 2021 où l'épidémie n'est pas encore maîtrisée. Le choix des qualifications de la personne vieillissante véhicule donc des représentations sociales induisant certaines valeurs transmises inéluctablement aux nouvelles générations. Sont relevées dans des rapports récents des tentatives ponctuelles de changement sémantiques moins péjoratives telles celle de travailleur « expérimenté » ou d' « aîné ».

Le vieillissement qui impacte l'Homme, à une époque de vieillissement global de la population française où le système de retraite est en cours de réforme aux fins d'assurer sa viabilité, induit la crainte d'un coût : d'une part, pour l'entreprise (lié à l'ancienneté ou au risque statistique de morbidité) mais aussi pour la collectivité si le travailleur « expérimenté » est exclu du marché du travail et, d'autre part, pour la personne dépendante, sa famille voire à défaut la société notamment par la mise en œuvre de l'aide sociale légale si la personne ne peut être maintenue à domicile.

Le vieillissement de l'Homme est donc à l'épreuve des choix. La société, en général, et le législateur, en particulier, se polarise de manière récurrente sur ces deux moments clés où l'Homme devient « fragile » et où ses droits et libertés sont mis à mal et la solidarité sociale mise à l'épreuve. La volonté politique de soutenir la solidarité familiale s'est déjà traduite par la création d'un statut des aidants en droit social depuis quelques années. Ce statut s'étoffe régulièrement comme l'illustre l'adoption du principe de rémunération du congé de proche aidant par la loi du 24 décembre 2019 et de financement de sécurité sociale pour 2020. Parallèlement deux réformes initiées au premier semestre 2020, celle du système de retraite et celle créant un nouveau risque et une nouvelle branche consacrés à l'autonomie, illustrent la volonté politique de prendre en compte ces préoccupations enfin à bras-le-corps et, plus largement, la prise de conscience de la société de mener à bien la modification du droit pour faire reculer la stigmatisation et le rejet au profit de l'inclusion dans une société plus humaine.

La réflexion sera menée par des juristes et des philosophes.

8h30

Accueil du public

9h

Allocutions d'ouverture

Jean-Gabriel CONTAMIN doyen de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille

Robin CREMER directeur de l'Espace de réflexion éthique régional des Hauts-de-France

9h20

Propos introductifs

Bérengère LEGROS maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Lille, l'EREDS/CRDP

9h30

Qu'est-ce que vieillir ? Le vieillissement : une notion polysémique

Philippe SANCHEZ docteur en philosophie de l'université catholique de Louvain, formateur en éthique, cabinet Socrates

I – LE VIEILLISSEMENT ET LA PERSONNE « ACTIVE »

Présidence de séance : **Bernard BOSSU**, professeur en droit privé à l'université de Lille, directeur de l'EREDS/CRDP, doyen honoraire, co-directeur de l'Institut des sciences du travail et **Bérengère LEGROS**, maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Lille

10h

Le vieillissement en entreprise

Bernard BOSSU professeur en droit privé à l'université de Lille, directeur de l'EREDS/CRDP

10h30

Le vieillissement et les aidants

Yefounigni SILUE doctorant en droit privé à l'université de Lille, l'EREDS/CRDP

11h

Vieillissement et départ anticipé

Sophie ROZEZ maître de conférences en droit privé à l'université Paris Nanterre, CEJEC

11h30 *Pause*

11h40

La réforme des retraites

Bastien URBAIN docteur en droit privé de l'université de Lille, consultant au cabinet Ère conseils retraite

12h10 *Discussions avec le public*

12h40 *Déjeuner libre*

II – LE VIEILLISSEMENT ET LA PERSONNE « DEPENDANTE »

Présidence de séance : **Robin CREMER**, directeur de l'Espace de réflexion éthique régional des Hauts-de-France et **Bénédicte BOYER-BEVIERE**, maître de conférences HDR à l'université de Paris 8, CRJP8

14h

Réflexions sur les notions d'autonomie et de dépendance

Stéphane ZYGART docteur en philosophie, enseignant à l'université de Lille

14h30

Le cinquième risque dépendance

Jean-Philippe TRICOIT maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Lille, l'EREDS/CRDP, co-directeur de l'Institut des sciences du travail

15h

Viellissement et accès aux soins

Camille BOURDAIRE-MIGNOT maître de conférences en droit privé (CEDCACE) et **Tatiana GRÜNDLER** maître de conférences en droit public (CREDOF) à l'université Paris Nanterre

15h30

Le tout numérique en santé au risque de l'exclusion des personnes âgées dépendantes

Margaux TACCOEN doctorante en philosophie pratique sur le numérique en santé, chargée de mission à l'Espace de réflexion éthique régional des Hauts de France

16h

L'expression de la volonté en EHPAD

Célia BLONDEL doctorante en droit privé à l'université de Lille, l'EREDS/CRDP

16h30 *Pause*

16h40

L'articulation de la volonté de la personne en EHPAD avec les instruments de protection

Gilles RAOUL-CORMEIL professeur de droit privé à l'université de Brest, responsable de l'axe « vulnérabilité » du Lab-LEX

17h10 *Discussions avec le public*

17h30

Propos conclusifs

Bérengère LEGROS maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Lille